

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°36-2022-140

PUBLIÉ LE 15 NOVEMBRE 2022

Sommaire

Préfecture de l'Indre / Direction du Développement Local et de l'Environnement

36-2022-11-15-00001 - arrêté portant délégation de signature à M. Thierry BUTTIN, directeur de la sécurité de l'aviation civile ouest (2 pages)

Page 3

Préfecture de l'Indre

36-2022-11-15-00001

arrêté portant délégation de signature à M.
Thierry BUTTIN, directeur de la sécurité de
l'aviation civile ouest



**PRÉFET
DE L'INDRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction du Développement
Local et de l'Environnement**

**ARRÊTÉ du 15 novembre 2022
portant délégation de signature à M. Thierry BUTTIN,
directeur de la sécurité de l'aviation civile ouest**

LE PRÉFET DE L'INDRE,

Vu le code des transports et le code de l'aviation civile ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles, et les décrets des 19 et 24 décembre 1997 pris pour son application ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2008-1299 du 11 décembre 2008 créant la direction de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2022 du ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé des transports, nommant M. Thierry BUTTIN en qualité de directeur de la sécurité de l'aviation civile Ouest, à compter du 15 novembre 2022 ;

Sur proposition de la secrétaire générale,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Délégation est donnée à M. Thierry BUTTIN, directeur de la sécurité de l'aviation civile ouest, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et au nom du préfet de l'Indre les actes, décisions et arrêtés énumérés ci-après :

1.1 : Décision de rétention, dans le département de l'Indre, de tout aéronef français ou étranger dont le pilote a commis une infraction à la sixième partie du code des transports ;

1.2 : En ce qui concerne le service de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs et la prévention et la lutte contre le péril animalier :

1.2-1 : décisions de délivrance, de suspension, ou de retrait de l'agrément des personnels chargés d'assurer la mise en œuvre du service de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs sur les aérodromes de l'Indre ;

1.2-2 : documents relatifs au contrôle sur les aérodromes de l'Indre du respect des dispositions réglementaires en matière de service de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs ;

1.2-3 : tous actes, arrêtés, décisions, courriers et documents du ressort du préfet relatifs à la prévention du péril animalier sur les aérodromes de l'Indre, à l'exception des actes relatifs aux modalités de capture, de tir d'espèces d'animaux sauvages et de restitution des animaux domestiques, apprivoisés ou tenus en captivité ;

1.3 : Décisions de délivrance, de refus, ou de retrait des titres de circulation en zone de sûreté à accès réglementé de l'aérodrome de Châteauroux-centre ;

1.4 : Dérogations aux hauteurs minimales de vol à l'exception du survol des agglomérations, des rassemblements de personnes ou d'animaux et de certaines installations ou établissements ;

1.5 : Autorisations relatives aux installations et équipements concourant à la sécurité de la navigation aérienne et du transport aérien public et aux constructions ou installations temporaires nécessaires à la conduite des travaux dans les zones frappées de servitudes aéronautiques.

Article 2 : En application de l'article 6 du décret n° 2008-1299 du 11 décembre 2008, la délégation consentie à M. Thierry BUTTIN par l'article 1 du présent arrêté est également consentie à certains agents placés sous son autorité, dans la limite de leurs attributions, selon les modalités suivantes :

- M. Olivier NÉVO, adjoint au directeur chargé des affaires techniques, M. Frédéric DANTZER, chargé de mission auprès de l'adjoint au directeur chargé des affaires techniques, pour les alinéas 1.1 à 1.5 ;

- M. Pierre THERY, chef de la division aéroports et navigation aérienne, pour l'alinéa 1.2 ;

- M. Cédric NEBATI, chef de la division sûreté, Mme Edith THEURET, chargée d'affaires, Mme Annette FRITSCH-CORNET, Mme Sandrine CAVAN-LERU, M. Benoît BLEUNVEN, M. Grégoire LERY et M. Bastien VOYENNE inspecteurs de surveillance, pour l'alinéa 1.3 ;

- M. Charles PEYRO, chef de la division aviation générale, pour l'alinéa 1.4 ;

- M. Sébastien ROLLAND, chef de la division régulation et développement durable, pour l'alinéa 1.5.

Article 3 : La secrétaire générale, le directeur de la sécurité de l'aviation civile ouest sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet des services de l'État dans l'Indre, rubrique « recueil des actes administratifs ».

Stéphane BREDIN